

**COMMUNAUTE DE COMMUNES
RAHIN ET CHERIMONT**

**ARRETE N° 1192 DE MONSIEUR LE PRESIDENT
FIXANT LE TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT**

Le Président de la Communauté de Communes Rahin et Chérumont,

- Vu le code général des collectivités territoriales,
- Vu le code général de la fonction publique et notamment les articles L132-10, L522-23 et suivants,
- Vu le décret n°2006-1690 du 22/12/2006, modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux,
- Vu la délibération en date du 13/12/2007 fixant les ratios d'avancement de grade,
- Vu les Lignes Directrices de Gestion pour la période du 01/01/2022 au 31/12/2026 arrêtées par l'autorité territoriale en date du 20/12/2021,

Considérant que les nominations sont prononcées dans l'ordre du tableau, au cours de la période de validité qui ne peut excéder le 31 décembre de l'année en cours,

ARRETE

Article 1^{er} - Le tableau annuel d'avancement au titre de l'année 2025 est arrêté définitivement comme suit :

CADRE D'EMPLOIS : ADJOINTS TERRITORIAUX D'ANIMATION

Agent	Grade actuel	Grade proposé	Ordre de priorité	Avis
M. Stéphane LAMBERT	Adjoint territorial d'animation principal de 2 ^{ème} classe	Adjoint territorial d'animation principal de 1 ^{ère} classe	1	Favorable
Mme Céline JEANROY	Adjoint territorial d'animation principal de 2 ^{ème} classe	Adjoint territorial d'animation principal de 1 ^{ère} classe	2	Favorable
M. Jean-Jacques HOUDOUX	Adjoint territorial d'animation principal de 2 ^{ème} classe	Adjoint territorial d'animation principal de 1 ^{ère} classe	4	Favorable

Agent	Grade actuel	Grade proposé	Ordre de priorité	Avis
Mme Marine BATTAGLIA	Adjoint territorial d'animation	Adjoint territorial d'animation principal de 2 ^{ème} classe	3	Favorable

Total promouvables : 4

Nombres d'hommes : 2

Nombre de femmes : 2

Total promu : 4

Nombres d'hommes : 2

Nombre de femmes : 2

CADRE D'EMPLOIS : ANIMATEURS TERRITORIAUX

Agent	Grade actuel	Grade proposé	Ordre de priorité	Avis
Mme Angela WIDMER	Animateur	Animateur principal de 2 ^{ème} classe	1	Favorable

Total promouvables : 1

Nombres d'hommes : 0

Nombre de femmes : 1

Total promu : 1

Nombres d'hommes : 0

Nombre de femmes : 1

CADRE D'EMPLOIS : ADJOINTS TECHNIQUES TERRITORIAUX

Agent	Grade actuel	Grade proposé	Ordre de priorité	Avis
M. Jean-Yves LECORNEY	Adjoint technique territorial	Adjoint technique territorial principal de 2 ^{ème} classe	1	Favorable
Mme Christine GSSERT	Adjoint technique territorial	Adjoint technique territorial principal de 2 ^{ème} classe	2	Favorable
Mme Fabienne LIENARD	Adjoint technique territorial	Adjoint technique territorial principal de 2 ^{ème} classe	3	Favorable

Total promouvables : 3

Nombres d'hommes : 1

Nombre de femmes : 2

Total promu : 3

Nombres d'hommes : 1

Nombre de femmes : 2

CADRE D'EMPLOIS : ADJOINTS TERRITORIAUX DU PATRIMOINE

Agent	Grade actuel	Grade proposé	Ordre de priorité	Avis
Mme Véronique MASSINGER	Adjoint territorial du patrimoine principal de 2 ^{ème} classe	Adjoint territorial du patrimoine principal de 1 ^{ère} classe	1	Favorable
Mme Laure CONVERS	Adjoint territorial du patrimoine principal de 2 ^{ème} classe	Adjoint territorial du patrimoine principal de 1 ^{ère} classe	2	Favorable
Mme Sandrine SCHWARTZ	Adjoint territorial du patrimoine principal de 2 ^{ème} classe	Adjoint territorial du patrimoine principal de 1 ^{ère} classe	3	Favorable

Total promouvables : 3

Nombres d'hommes : 0

Nombre de femmes : 3

Total promu : 3

Nombres d'hommes : 0

Nombre de femmes : 3

Article 2 - Le Président certifie le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal Administratif, 30 rue Charles Nodier 25000 BESANÇON, dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Article 3 - Le Président charge ses services de l'exécution du présent arrêté qui sera transmis au Centre de Gestion pour publicité.

Fait à Ronchamp, le 15/07/2025



Le Président,

Benoît CORNU